



CRITÈRES DE SÉLECTION pour les Championnats de France SAISON 2022/2023

Votés au Comité Directeur du mardi 13 décembre 2022

M15

Individuel : (quota : à définir)

La sélection pour la 1/2 finale H2032 se fera dans l'ordre du classement national actualisé après le 1/4 de finale.

Les X tireuses du quota CID pour la Fête des Jeunes sont qualifiées en additionnant les points obtenus aux :

- Filière H2032 (*participation au 1/8 finale H2032 ou au 1/4 finale H2032 obligatoire*)
- IDF M15 (*coefficient = coefficient 1/8 finale H2032*)
- Championnat de CID (*coefficient = coefficient 1/4 finale H2032 / obligatoire*)

Equipes :

Voir le règlement IDF pour la répartition des tireuses dans les différentes équipes IDF.

Le classement de CID pour une place dans la dernière équipe IDF est formé par l'addition des points obtenus aux :

- Filière H2032 (*participation au 1/8 finale H2032 ou au 1/4 finale H2032 obligatoire*)
- IDF M15 (*coefficient = coefficient 1/8 finale H2032*)
- Championnat de CID (*coefficient = coefficient 1/4 finale H2032 / obligatoire*)

M17 – M20 – SENIORS

Plus de quota CID dans ces catégories, voir le règlement sportif Ile De France.

Ce document n'est pas contractuel – mis à jour 21/12/22